

CONGRES GP .

Critères de choix- Sélection du site pour le congrès GP 2013

Les candidats à l'organisation du prochain congrès de la **Société Française de Génie des Procédés** (SFGP) en 2013 doivent présenter un dossier justifiant de la pertinence de leur candidature compte tenu de différents points : tels que scientifique, logistique, financier, etc.

Rappel : GP 2009 a eu lieu à Marseille, GP 2011 se déroulera à Lille.

Généralités

Maître d'œuvre

Celui-ci doit pouvoir bénéficier d'une assise financière suffisante pour initier le congrès et supporter les risques éventuels.

Les thèmes proposés devront être en accord avec les axes définis par le Conseil d'Administration de la SFGP et le Comité Scientifique et Technique (CST).

Lieu du congrès

Il devra offrir :

- **Une présence du Génie des Procédés dans la région**, que justifiera le représentant de la SFGP dans la région, éventuellement l'existence ou la création d'un groupe régional, en terme :
 - D'axes de recherche
 - De Présence des laboratoires de recherche et des organismes scientifiques
- Une capacité à réunir une équipe d'organisation adéquate.
- Un tissu industriel local conséquent
- Un appui financier de la part des collectivités locales
 - Conseils Régional et Général
 - Mairie
 - Organismes de recherche
 - Autres
- **Une infrastructure conséquente** en terme de :
 - Salle pour conférences plénières, salles pour les sessions, salles de réunion, hall pour les posters.
 - Restauration sur place
 - **Hôtellerie**
 - **Transport nationaux et internationaux**

Les aspects contractuels feront l'objet d'une convention entre le maître d'œuvre et la SFGP, Ils définiront les responsabilités de chacun, les conditions financières etc.

Les dossiers de candidature sont à envoyer au Président de la SFGP.

Annexe : Appel à candidature

Les dossiers de candidature seront envoyés au Président de la SFGP.

Il est demandé à chacun des candidats d'argumenter au mieux sa proposition sur les points suivants :

1. Identification de la structure organisatrice et soutien des équipes locales.
2. Appuis et engagements des partenaires industriels régionaux et/ou nationaux envisagés.
3. Appuis d'autres partenaires régionaux (Collectivités territoriales, Pôles de compétitivité, etc.).
4. Localisation envisagée et logistique (mise à disposition d'un amphithéâtre pour 500 à 750 personnes, d'au minimum 7 salles pour 100 personnes (pour les sessions parallèles), d'un hall d'exposition pour affiches et exposants (estimation des coûts et des prises en charges possibles par les partenaires/sponsors), organisation de la restauration (pauses, déjeuners, dîner de gala, etc.).
5. Organisation et logistique proposée (liste des membres du comité d'organisation, répartition des responsabilités en interne).
6. Soutien, communication et promotion.
Promotion de l'évènement avant le colloque.
7. Points divers pouvant contribuer à la bonne organisation.
8. Eventuellement, propositions de conférenciers invités (s'il y en a).

En cas d'intérêt, le dossier de base d'une Convention reliant la SFGP (maître d'ouvrage) et la structure organisatrice (maître d'œuvre) est à demander à la SFGP.